

AFFAIRE N° 34

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA "SOUPE POPULAIRE",
A SAINT-JACQUES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 juin 1989 (affaire n° 36), vous avez approuvé le principe de la construction d'un bâtiment comprenant une cuisine, un réfectoire et des sanitaires, destiné à la "Soupe Populaire", à Saint-Jacques, opération d'un coût estimatif établi sur l'A.P.S. de 450 000 F.

Après concertation avec le Comité Paroissial de Saint-Jacques, et afin de mieux répondre aux besoins, la surface initiale du bâtiment a été augmentée comme suit :

- la cuisine et sa réserve	62 m2,
- la salle de restaurant	80 m2,
- les sanitaires et la véranda	50 m2,
- le local pour chambres froides (non fournies)	21 m2.

Le coût estimatif du projet s'établit à 700 000 F.

Le financement correspondant est prévu au B.P. 1990.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet présenté ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Sur le plan juridique, comment avez-vous procédé pour la construction de ce bâtiment ?

LE MAIRE : Que voulez-vous dire ?

M. GERARD M. : Vous allez construire ce bâtiment sur un terrain privé. Cela pose problème vis-à-vis du payeur. Quelle formule avez-vous utilisée ?

LE MAIRE : Il s'agit d'un bail à construction.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*